



Rakuten - Colis non reçu. Procédure Litige ABUSIVE ou pas ?

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **09:07**

Bonjour,

J'ai passé une commande sur Rakuten mais donné une mauvaise adresse par erreur. La livraison est effectuée par Chronopost recommandé. Le suivi Chronopost indique que le colis a été retourné au vendeur le 28/12. Le vendeur ne reconnaît pas le fait et ne veut pas me répondre. Il ne veut pas me donner une preuve de livraison avec signature. J'ai recours à Rakuten, qui refuse de traiter mon problème. Au lieu de demander une preuve de livraison (signature) au vendeur, il me demande de déposer une plainte à la police avant l'ouverture de toute litige.

Mes questions sont alors les suivantes :

- pour un colis non-reçu, faut-il, dans un premier temps, porter plainte à la police ou demander au vendeur une preuve de livraison avec signature du destinataire ?
- Rakuten me demande de porter plainte à la police, sinon il ne me fournit pas de preuve de livraison avec signature. Et sans porter plainte au préalable, je ne peux pas ouvrir un litige pour commande non-reçue à Rakuten. A-t-il droit de faire ça dans un cadre de commerce à distance ?

Merci

Par **youris**, le **03/01/2021** à **09:36**

bonjour,

pour quelle infraction supposée, voulez-vous déposer une plainte, sachant que vous avez donné une mauvaise adresse ?

salutations

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **09:57**

Bonjour,

J'ai donné une mauvaise adresse. Mais la livraison du colis est effectuée par Chronoposte recommandé. Et le colis a été retourné au vendeur d'après le suivi de Chronoposte.

Pour un colis recommandé, même si l'adresse est erronée, j'ai au moins le droit d'obtenir une signature de livraison et savoir où est le colis, non? D'autant plus que le colis doit obligatoirement être retourné à l'expéditeur si le livreur ne trouve pas le destinataire.

Pour info, j'ai eu le livreur au téléphone et donné instructions au livreur de déposer le colis au relais Pickup de Chronoposte. Cette instruction a été enregistrée et indiquée dans le suivi. Selon Chronoposte, le colis est déposé au relais pendant 7 jours et puis retourné à l'expéditeur.

Donc, si je dois déposer une plainte comme Rakuten me demande, je ne sais même pas pour quelle infraction, quel motif. Vole du colis recommandé? Falsification de signature? Mauvaise foi du vendeur qui a pris possession du colis retourné à lui mais ne le reconnaît pas le fait?

Par **P.M.**, le **03/01/2021** à **13:33**

Bonjour,

Vous indiquez que le colis aurait été retourné à l'expéditeur puis après qu'il aurait été déposé à un relais sur votre demande où vous auriez pu le récupérer...

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **14:14**

J'ai parlé de ce sujet de manière plus détaillée sur le forum quechoisir:

[Rakuten - Colis non reçu. Procédure Litige ABUSIVED](#)

La livraison a été effectuée au moins 3 fois:

-Le 15/12 2e livraison non aboutie, parce que l'adresse n'est pas bonne.

-Le 16/12 j'ai eu le livreur au téléphone et donné instructions de déposer le colis au relais, mais le livreur ne m'a pas pu donné le nom du relais.

-Le 17/12 2eme livraison, le livreur dépose le colis au relais. Avec Chronopost, les colis restent dans un relais pendant 7 jours puis sont retournés à l'expéditeur. Je n'ai pas retiré le colis parce que je n'arrivais pas à obtenir les informations sur le relais où est déposé le colis.

-Le 28/12, colis non retiré retourné à l'expéditeur. La livraison est mentionnée sur le suivi.

J'ai contacté le vendeur à ce sujet, mais il ne voulait pas me donner les informations

détaillées.

le 31/12/2020, j'ai reçu un message du vendeur sans plus de précision:

[quote]Bonjour à vous , sur le bordereau de livraison il y a indiqué ancien propriétaire , votre colis lui a été donné si cela peut vous aider . Cordialement Julien[/quote]

Je ne comprends pas ce qu'il voulait dire. Je lui ai envoyé un message pour comprendre mais sans réponse de sa part.

Je pense qu'il a reçu le colis retourné, sur lequel est indiqué le motif de retour de colis: le destinataire est ancien propriétaire de l'adresse. Donc l'adresse n'est pas bon, ce que j'ai parlé au départ. Et j'ai eu le livreur au téléphone qui a déposé le colis au relais comme ce qui est dit précédemment.

Mais le vendeur semble vouloir prétendre qu'il n'a pas reçu le colis et que le colis a été donné à quelqu'un d'autre. Mais ça ne correspond pas aux informations du suivi de Chronopost.

C'est la raison pour laquelle je demande tout simplement une preuve de livraison avec signature du destinataire. Sachant qu'il s'agit d'un colis RECOMMANDE, Chronopost n'a pas de droit de donner le colis à quelqu'un d'autre sans l'autorisation du destinataire. Et il est tout à fait légitime de demander une signature de destinataire et contester la signature.

Pour info, voici le suivi colis Chronopost:

[quote]

• Dec 15 2020 12:03 pm

MARNE LA VALLEE CHRONOPOST Livraison effectuée

• Dec 16 2020 02:18 pm

Instruction de livraison reçue - Origine : Destinataire via appel livreur Instruction choisie : Mise à disposition dans un point de retrait Date de relivraison : 17/12/2020

• Dec 17 2020 09:19 am

MARNE LA VALLEE CHRONOPOST Livraison effectuée -

• Dec 28 2020 10:30 am

MARNE LA VALLEE CHRONOPOST Livraison effectuée -[/quote]

Par **P.M.**, le **03/01/2021 à 14:51**

Il semble que le vendeur ne soit pas réellement en cause mais que les informations données par le transporteur soient erronées....

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 15:11**

Si c'est le cas, le vendeur a tout à fait le droit de faire une demande auprès du transporteur pour connaître où se trouve le colis et obtenir une signature sur le bon de livraison.

Eventuellement, demander une indemnisation si le colis n'a pas été remis au destinataire ni retourné à l'expéditeur.

Sachant que, dans le contrat de livraison recommandée contre une signature Chronopost, le transporteur a l'obligation de donner le colis au destinataire contre une signature. Si le livreur ne trouve pas le destinataire indiqué sur le bordereau d'envoi, le transporteur est obligé de retourner le colis à l'expéditeur.

Par **P.M.**, le **03/01/2021** à **15:29**

Si c'est le cas vous pourriez aussi agir vis à vis du transporteur puisque c'est vous qui avez demandé la mise à disposition en point relais...

D'autre part, le temps du retour, le vendeur ne l'a peut être pas encore reçu si effectivement le colis a été retourné...

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **15:38**

Je n'ai pas le droit de demander les informations au transporteur, c'est le droit de l'expéditeur, à savoir le vendeur. C'est lui qui a contracté la livraison avec le transporteur, pas le destinataire.

C'est pour ça que je suis bloquée. Le vendeur ne veut rien faire sans que je sache pourquoi. Alors qu'il a tout à fait le droit de demander les info sur la livraison du colis et la signature. Cela ne lui coûte rien. Sans parler qu'il ait l'obligation de me fournir la signature sur le bon de livraison du transporteur. Mais il ne le fait pas.

Son silence est douteux. S'il n'y a rien à cacher, pourquoi ne pas faire le nécessaire? Juste une simple demande.

Par **P.M.**, le **03/01/2021** à **17:19**

Vous avez quand même eu la possibilité d'entrer en contact avec le transporteur puisque vous l'avez fait pour que le colis soit acheminé vers un relais colis sans curieusement savoir lequel après avoir fourni une mauvaise adresse et de ceci le vendeur n'est pas responsable...

Il n'y a pas apparemment de signature puisque vous n'êtes pas venue le chercher mais on vous parle de l'ancien propriétaire...

Maintenant si chacun reste sur sa position, cela risque de durer longtemps et si vous ne voulez pas tenir compte du délai de retour, pour prétendre que cela est douteux, cela ne facilite pas la résolution...

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 17:28**

Aucun moyen pour moi d'entrer en contact avec le transporteur. C'était le livreur qui m'a contacté sur mon téléphone.

Mais le transporteur est tenu de retourner le colis au vendeur quand il n'arrive pas à livrer le colis au désitnateur.

Le vendeur n'est pas responsable de l'erreur d'adresse, mais il a la responsabilité de me donner une preuve de livraison avec signature quand je demande. Je tiens à vous rappeler que le colis a été envoyé par Recommandé, donc contre une signature de la personne qui l'a reçu. Pour l'instant, je ne demande que ça. Mais le vendeur est incapable de me le donner et reste silencieux.

Par **P.M.**, le **03/01/2021 à 18:46**

Ne serait-ce qu'avec le numéro d'envoi, vous pourriez savoir où en est le colis sur le site du transporteur alors qu'il est peut-être en transit de retour...

Ce n'est pas le transporteur lui-même qui devrait retourner le colis mais le relais par l'intermédiaire du transporeteur...

Puisque le vendeur est obligé de vous donner la preuve de la livraison d'un colis qui apparemment n'a pas été livré, il vous reste à lui faire un procès même si à ma connaissance, ce n'est pas en recommandé que ce fait ce type de livraison mais qu'il y a effectivement une signature quand il est livré...

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 19:02**

Justement, le suivi du colis indique que le colis a été retourné et livré à l'expéditeur le 28/12. C'est un traitement standard chez Chronopost quand il n'arrive pas à livrer le colis au destinataire. Et c'est bien mentionné sur le site de Chronopost.

Vous n'avez pas bien lu mes messages.

Par **P.M.**, le **03/01/2021 à 19:13**

J'ai bien lu vos messages dont un qui indique : "Dec 28 2020 10:30 am MARNE LA VALLEE CHRONOPOST Livraison effectuée -" Je ne vois pas comment j'aurais pu deviner que c'est le retour à l'expéditeur qui y est fait mention et la réception par celui-ci...

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **19:40**

Parce que c'est mentionné sur le site de Chronopost.

Dans les messages précédents, je n'ai pas donnés toutes les informations. J'ai juste copier-collé un extrait du suivi. Les informations de livraison sont beauoup plus détaillées que ça. Mais je ne pense pas que c'est nécessaire d'entrer dans tous les details.

En tout cas, merci beaucoup pour votre temps. J'ai trouvé des precieux conseilles ailleurs. Je sais comment défendre mon droit maintenant.

Bonne continuation.

Par **P.M.**, le **03/01/2021** à **20:25**

Donc, vous ne pouviez pas me reprocher de n'avoir pas bien lu vos messages puisqu'ils manquaient de détails...

Si vous avez trouvé de précieux conseils ailleurs mais secrets, ce n'est pas sur l'autre site que vous nous avez recommandé de lire qui n'en donnent pas beaucoup à part d'envoyer une lettre recommandée pour défendre vos droits mais j'espère que cela aboutira....

Par **Rose River**, le **03/01/2021** à **20:31**

J'ai trouvé quelqu'un qui connaît le code de consommation et droits civils. Qui connaît le commerce en ligne notamment.

Vous avez passez beaucoup de temps à comprendre mon problème. En tout cas, merci.

Par **P.M.**, le **03/01/2021** à **21:07**

Si c'est la réponse que vous attendiez de vous citer l'[art. L221-15 du code de la consommation](#) :

[quote]

Le professionnel est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient exécutées par le professionnel qui a conclu ce contrat ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.[/quote]

On va en faire profiter aussi les lecteurs mais cela ne fournit pas réellement une solution pour accélérer le recours et mettre en cause le vendeur...

Mais je me demande si vous vous êtes adressée avec le même manque d'amabilité que présentement pour que l'intermédiaire rejette votre message adressé au vendeur qu'il vous aurait suffi de réitérer d'une meilleure manière...

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 21:10**

Justement. J'ai eu cette précieuse info. Merci pour me la rappeler.

Par **P.M.**, le **03/01/2021 à 21:14**

Avec plaisir...

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 22:27**

Mais je tiens à signaler que, pour éviter toute mauvaise exécution du contrat, y compris la conséquence causée par une adresse erronée, j'ai pris la précaution : opter pour un mode de **livraison remise en main propres contre signature du destinataire** pour éviter tout risque de perte de colis.

Ce contrat de livraison oblige le transporteur de remettre le colis au destinataire désigné par moi contre sa signature et le cas échéant, retourner le colis à l'expéditeur quand remettre le colis au destinataire n'est pas possible.

Précaution prise avec ce mode de livraison, la perte de colis ou la mauvaise exécution du contrat ne peut pas être imputable à moi, même si j'ai donné une adresse erronée au départ.

Quand le vendeur reçoit le colis retourné, soit il me contacte et programme une nouvelle livraison à mon frais, soit il me rembourse pour la commande non livrée. Mais en aucun cas il peut rester silencieux sans répondre à ma demande suite à la non-réception de la commande.

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 22:38**

En plus la précaution prise avec une livraison remise en main propre contre signature, je cite l'info de ce site:

[Colis perdu : le vendeur est responsable de la bonne réception par le client:](#)

[quote]

En cas de [colis perdu](#), le client doit mettre en jeu **la responsabilité du vendeur**. Celui-ci peut

ensuite **se retourner contre le transporteur.**

[/quote]

Par **P.M.**, le **03/01/2021 à 22:46**

C'est bien pourquoi vous auriez pu recontacter le vendeur en respectant la charte comme vous y a invité l'intermédiaire et que vous pourriez sans doute le faire...

Par **Rose River**, le **03/01/2021 à 23:13**

Bien sûr. J'ai déjà déposé un pré plainte à la police comme Rakuten l'a demandé.

Mais ma question n'est pas vraiment par rapport au vendeur, mais par rapport à la demande de Rakuten. Je suis surprise d'avoir appris que ma demande de la preuve de livraison, la signature, doit commencer par une plainte déposée à la police.

En tout cas, vu comment les litiges pour les commandes non-reçues sont traités à Rakuten, je ne reviendrai certainement pas sur ce site. Tant pis.

Par **P.M.**, le **04/01/2021 à 08:49**

Bonjour,

Je pense que c'est vous qui n'avez pas compris qu'une pré-plainte puis une plainte ne se justifieraient que si un tiers était susceptible d'avoir pris possession du colis d'une manière délictueuse, ce qui apparemment n'est pas le cas puisqu'il a été renvoyé à l'exopéditeur qui n'est pas l'intermédiaire mais le vendeur....

Il faudrait donc oublier l'intermédiaire et vous adresser au vendeur car une plainte même si elle n'était pas classée sans suite ne vous fera pas récupérer le colis...

Vous vous obstinez à vouloir que l'on vous prouve que le colis a été livré par la signature d'un destinataire alors que ce n'est visiblement pas la solution et il faudrait que vous admettiez que le vendeur n'est pas forcément de mauvaise foi mais qu'il y a peut-être une incompréhension sur le déroulement des faits pour que l'intermédiaire vous dise de déposer plainte...

Par **Rose River**, le **04/01/2021 à 11:18**

Les modes de fonctionnement des sites de commerce intermédiaire sont très différents: ebay, amazon, rakuten, darty ne fonctionnent pas de la même manière.

Avec ebay, par exemple, on connaît l'identité et l'adresse du vendeur quand la commande est passée. La plus part de transactions passent entre l'acheteur et le vendeur, y compris le paiement, tandis que sur rakuten, le vendeur reste anonyme toute au long de la transaction. L'intermédiaire intervient dans tous les étapes y compris la communication entre acheteur et vendeur jusqu'à ce que réception de commande soit confirmée et que le vendeur soit payé.

Par conséquent, je n'ai aucune information sur le vendeur. Ceci dit, en cas de litige, on ne peut que faire une réclamation à Rakuten.

En effet, dans beaucoup de sites intermédiaires, c'est l'intermédiaire qui se charge du traitement du litige, y compris eBay, car ces sites proposent les garanties aux acheteurs et parfois aux vendeurs. Ces garanties sont incluses dans le contrat de vente pour tous les transactions sur ces sites intermédiaires qui proposent les garanties.

Donc, dans mon cas, j'ai seulement deux options : soit je m'adresse à Rakuten par une LRAR, soit je suis ses instructions en constituant un dossier de réclamation.

Mais ce que vous dites dans votre message précédent illustre à quel point la demande de Rakuten est abusive et inappropriée pour ouvrir un litige. Pourquoi c'est moi qui dois porter plainte ? Et pour quel motif ? Je ne peux même pas porter plainte pour vol, car le colis a été retourné à l'expéditeur selon les informations de Chronopost. S'il faut porter plainte pour colis « perdu » ou « volé », c'est plutôt l'expéditeur qui doit engager une procédure contre Chronopost ou quelqu'un d'autre.

Du coup, j'ai déposé une plainte pour escroqueries et vendeur de mauvaise foi, alors que je ne suis même pas sûre si cette plainte est appropriée ou pas.

Dernier point, **Rakuten me donne 5 jours (31/12 – 04/01) pour constituer mon dossier de réclamation, y compris déposer une plainte à la police. Durant ces 5 jours, il faut compter un grand weekend de nouvel an de 3 jours et 1 jour du réveillon saint sylvestre le 31/21. Alors qu'il se permet d'un délai de 4 à 6 semaines pour traiter le litige et me rembourser. Ça me donne l'impression que Rakuten prend beaucoup de mesures pour dissuader l'ouverture d'un litige.**

Par **P.M.**, le **04/01/2021 à 11:37**

L'intermédiaire vous a pourtant écrit "Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer un nouveau message (respectant cette fois-ci la Charte de communication) à C_store."

Dans un récent message, vous indiquez ne pas vouloir revenir sur le site de l'intermédiaire mais cela ne vous empêche pas de déposer une pré-plainte, on peut se demander à quoi ça sert...

Maintenant vous faites comme vous voulez et pour ma part, je n'ai rien à ajouter....

Par **Rose River**, le **04/01/2021 à 12:17**

J'ai passé plusieurs messages au vendeur, sans réponse, comme indiqué dans mes messages précédents.

Dernier élément qui pourrait illustrer la mauvaise foi de Rakuten: depuis hier, dans mon espace de commande, le lien vers le suivi complète de [AfterShip](#) est retiré, et remplacé par le [suivi Rakuten](#), dont le tracking s'arrête le 15/12 et l'état du colis est marqué comme livré.

Du coup, depuis mon espace commande, je ne peux plus obtenir les informations très détaillées de Chronopost qui indique 3 livraisons effectuées avec une dernière livraison le 28/12, élément essentiel et en ma faveur dans ce litige.

Fort heureusement, j'ai pu accéder au suivi [AfterShip](#) et obtenir toutes les infos de suivi en fouillant l'adresse du lien dans l'historique de mes navigations depuis mon navigateur. Je peux également y accéder sur le site Chronopost avec le numéro de suivi.

Cette manœuvre de Rakuten me suscite des doutes. S'il n'a rien à cacher, pourquoi supprimer les informations complètes du suivi dans mon espace commande et remplacer par des infos incomplètes ?

Dans le doute, j'ai copié et enregistré toutes les informations de suivi au format PDF et JPG.

Par **P.M.**, le **04/01/2021 à 13:04**

Vous avez passé plusieurs messages à l'intermédiaire mais pas au vendeur par C_store....

Je n'insiste pas puisque vous êtes convaincu qu'en quelques jours vous pouvez prétendre que c'est une escroquerie alors qu'il aurait suffi que l'on ne vous expédie pas du tout le colis si c'était la volonté du vendeur...

Vous verrez bien si en retour vous n'aurez pas une plainte pour dénonciation calomnieuse...

Par **Rose River**, le **04/01/2021 à 14:26**

Vous ne comprenez pas, et vous ne semblez pas vouloir comprendre que je n'ai aucun moyen d'entrer en contact direct avec le vendeur sur Rakuten. D'autant plus que mon problème ne concerne pas le vendeur, mais le traitement de litige de la part de Rakuten qui m'a laissé beaucoup de doutes et d'interrogations.

Pourquoi Rakuten me demande de porter plainte avant de donner une preuve de livraison inéluctable et d'ouvrir un litige ? Pourquoi le suivi du colis s'arrête au 15/12 alors que sur le site du transporteur, le suivi s'arrête au 28/12 ?

On verra. La plainte à la police, c'est Rakuten qui m'a obligé pour constituer mon dossier. Sans quoi, il n'est tout simplement impossible d'ouvrir un litige sur Rakuten. Ce n'est pas mon initiative. Bien au contraire, je ne voulais pas porter plainte, et cette demande de Rakuten m'a

suscité beaucoup d'interrogations.

Et ça revient à ma question du départ: faut-il porter plainte à la police pour demander une preuve de livraison et ouvrir un litige dans le cadre de commerce à distance? La demande de Rakuten est déplacée, abusive ou pas? C'est la seule chose que j'aimerais comprendre. Et j'aimerais bien connaître la réaction des autres s'ils se trouvent dans des situations similaires.

Je parle des faits en toute sincérité et en toute honnêteté. J'ai plus de doutes et d'interrogation que de simples accusations. Et je dénonce rien. En quoi c'est calomnieux ? J'ai collecté tous les éléments y compris les suivis, les conditions de Chronopost, la modification de suivi de la part de Rakuten, les messages de Rakuten. Je n'ai rien falsifié, rien fabriqué.

Par **Rose River**, le **04/01/2021 à 15:11**

Aux dernières nouvelles, après avoir déposé le dossier avec un récépissé de pré-plainte à Rakuten, le vendeur viens de me passer un message mais toujours sans signature.

Selon lui, le colis a été retiré au relais le 28/12, mais le suivi de Chronopost indique une livraison en cours vers environs 7h et une livraison effectuée vers env. 10h. plus colis livré. Ce n'est pas un retrait.

Je peux dire avec une grande certitude que le destinataire du colis était à plus de 70 km de son ancienne adresse entre le 25/12 et le 03/01. Comment a-t-il pu retirer le colis au point de retrait près de son ancienne adresse? Beaucoup de monde peut témoigner qu'il n'était pas là pendant cette période.

Je ne comprends pas ces gens qui font du e-commerce et qui ne savent pas lire les informations du suivi.

Par **P.M.**, le **04/01/2021 à 15:25**

Je croyais que vous n'aviez aucun moyen d'entrer en contact avec le vendeur mais c'est lui qui vous répond, difficile à comprendre...

Ce qui vous est demandé peut provenir comme déjà dit d'une incompréhension réciproque ...

Ce qu'il aurait fallu faire comme dit et répété c'est envoyer un nouveau message (respectant cette fois-ci la Charte de communication) à C_store...

Demander une preuve de livraison est ridicule puisque le colis a été renvoyé à l'expéditeur ce qu'il aurait fallu expliquer clairement...

C'est calomnieux de déposer plainte pour escroquerie lorsque cela n'en est pas une...

Par **Rose River**, le **04/01/2021** à **15:42**

On communique par l'intermédiaire de Rakuten. C'est pas des contacts directs.

Mais vous me donnez l'impression que vous ne connaissez pas grand-chose en commerce intermédiaire.

Par ailleurs, comment expliquer que le vendeur me donne que des informations aussi bidon?

Comme je l'ai dit plus haut, le vendeur vient de me confirmer que le colis a été retiré au relais, alors que non seulement on ne connaît pas où se trouve le relais, de plus le destinataire était parti en vacances pendant plus d'une semaine?

Informations de livraison faussées, et toujours pas de signature.

Je tiens à ce qu'il me présente la signature car dans le cadre de vente à distance, c'est le seul élément qui nous permet de voir de manière décisive si le vendeur devrait me rembourser ou pas .

S'il arrive à fournir une signature authentique du destinataire, le litige sera clos. Et je ne demande que ça, la signature.

Je n'ai pas peur de sa dénonciation. Car il m'a réellement donné deux fois des informations faussées que je peux démentir sans effort.

Par **P.M.**, le **04/01/2021** à **15:53**

Direct ou pas c'est la possibilité d'un contact...

Vous avez raison, vous connaissez beaucoup mieux que moi le code de la consommation et la bonne manière de traiter un problème d'achat à distance et en particulier par internet, la preuve...

Bonne continuation dans votre démarche qui va évidemment bientôt aboutir puisque vous avez tout bien fait avec amabilité depuis la commande et il n'y a rien que ça, la signature, toujours la signature, rien que la signature avec une plainte pour escroquerie...

Sujet terminé pour ma part...

Par **Rose River**, le **07/01/2021** à **12:40**

Je suis remboursée. Case closed.